



Personne nommée par son établissement pour être personne ressource du projet de prévention des TMS.



Organiser et animer la démarche de prévention des TMS



Bénéficier d'une personne formée à la conduite de projet de prévention des TMS



Formation inscrite dans le dispositif TMS PROS

OBJECTIFS & COMPETENCES

Elaborer, organiser et animer le projet en concertation avec la Direction et les acteurs de l'établissement

Sensibiliser et mobiliser les acteurs du projet

Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation des risques TMS dans l'établissement.

Elaborer un diagnostic en mettant en lien l'ensemble des facteurs de risques et leurs déterminants

Animer une réflexion collective pour mettre en place des actions de prévention pour supprimer ou réduire les TMS

Accompagner l'établissement dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention

Suivre la veille dans le temps sur la maîtrise des risques TMS

METHODES PEDAGOGIQUES

Public visé : personnes travaillant en entreprise (managers, QHSE, RH, ...)

Formation dynamique : changements dans les situations de travail et mise en œuvre d'une démarche pérenne de prévention des TMS

Outils : apport de connaissances, mise en pratique (études de cas, mise en situation ...), échanges et retours d'expérience. Ces outils permettent la mise en œuvre du projet de prévention pendant la durée de la formation

Apports par le formateur : réalisés en alternance entre des jours de formation en salle et des demi-journées d'intersession en entreprise

Evaluation : une évaluation des acquis permet une progression individualisée

* : TMS = troubles musculo squelettique

CONTENUS

TMS : symptômes, enjeux, facteurs de risques, liens avec les situations de travail, programme TMS Pros

Mener des actions de sensibilisation

Conduire une démarche de projet de prévention des TMS, associer et mobiliser les acteurs autour du projet, travailler avec le pilote, repérer des situations à risques, réaliser des analyses de situations de travail ...

Utiliser des outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche et outils)

Faire émerger des pistes de transformation et construire un plan d'actions

Accompagner la mise en œuvre d'un plan d'actions

Evaluer / suivre la démarche et les actions mises en œuvre

Organisme de formation certifié Qualiopi n°2101238.1

PRÉ-REQUIS & CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription est subordonnée à la réalisation d'une **lettre d'engagement** (voir [modèle](#)) sur le projet global de prévention des TMS. Elle est élaborée par le chef d'établissement (ou son délégataire) après sa participation la journée de formation "sensibilisation à la prévention des TMS et au pilotage du projet" animée par la CARSAT, ou après avoir été informé et sensibilisé par la CARSAT sur ce sujet.

Pour suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'**avoir des connaissances en termes de prévention des risques professionnels**.

La personne ressource devra fournir :

une attestation de réussite du parcours d'autoformation [Acquérir des bases en prévention des risques professionnels](#) **ou** une attestation de suivi de la formation "Obtenir des compétences de base en prévention", faite par les services prévention des caisses régionales de Sécurité Sociale **ou** justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau formation suffisants sur la prévention des risques professionnels.

DURÉE DE LA FORMATION

6 jours soit 42h :

- 35h en centre de formation soit 5 j découpés en 3 modules de 2j + 2j + 1j
- 2 demi-journées d'accompagnement individuel sur site

Les travaux individuels d'intersessions sont estimés à 6 jours.

Groupe de 6 stagiaires.

Dates et lieux : <https://www.hunanim.fr/les-formations/>

CONDITIONS DE REUSSITE

La formation d'un « relais terrain » est un investissement pour l'établissement. La mise en œuvre d'un projet de prévention nécessite l'implication de nombreux acteurs (chef d'établissement, encadrement, CSE, partenaires sociaux, ...).

Une collaboration Personne Ressource / Pilote est indispensable au bon déroulement du projet.

Dans le cadre de sa formation, la personne ressource du projet de prévention des TMS doit disposer du temps et des moyens nécessaires pour assurer sa mission et mettre en œuvre ses nouvelles compétences.

EVALUATION

L'évaluation des acquis de formation est conçue de façon à être au plus proche des situations que la personne ressource sera amenée à rencontrer au cours de sa mission et se fait de manière progressive, tout au long de la formation, en se basant sur le référentiel de compétences établi par l'INRS.

Une attestation de validation des acquis de formation est remise au stagiaire en fin de formation.

TARIF

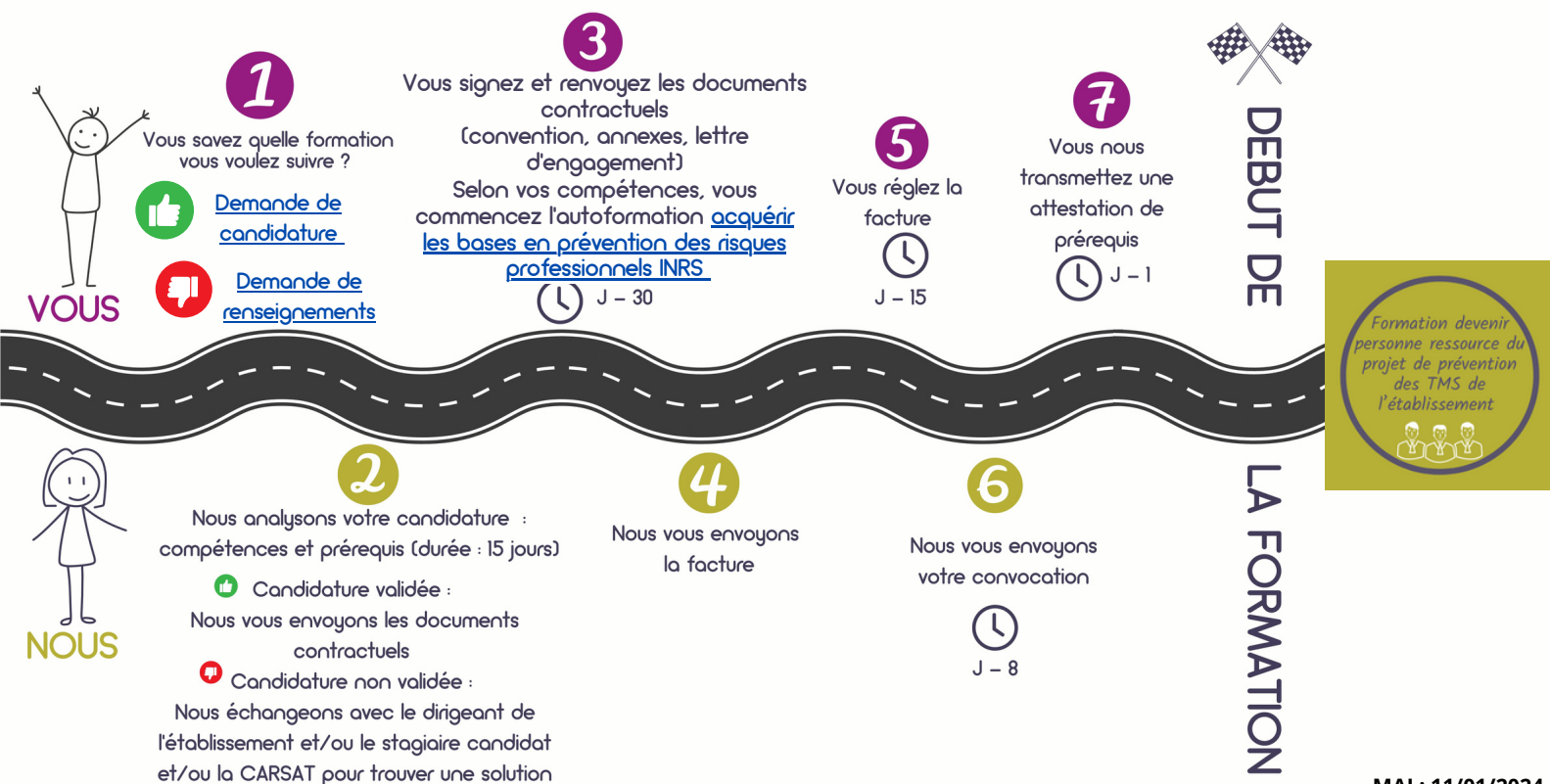
3180 € HT**

** : Exonération de TVA – Art. 261.4.4 a du CGI

inclus : frais de formation, documents mis à disposition, salle, repas du midi des journées en salle

non inclus : frais d'hébergement, transport et repas hors midi

PROCESS D'INSCRIPTION



MAJ : 11/01/2024